



## Conférence générale

41<sup>e</sup> session, Paris 2021

# 41 C

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

41 C/46 Add. 2  
11 novembre 2021  
Original anglais

Point 11.4 de l'ordre du jour provisoire

### RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA SITUATION DE LA CAISSE D'ASSURANCE-MALADIE ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES AU CONSEIL DE GESTION POUR 2022-2023

#### ADDENDUM 2

#### COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

##### PRÉSENTATION

Conformément au Point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur le rapport de la Directrice générale.

1. En résumé, le STU note plusieurs inexactitudes dans le rapport sur la situation de la Caisse d'assurance-maladie :

- le rapport indique **de façon erronée** au paragraphe 3 que la CAM est administrée par un tiers administrateur, mais indique **correctement** au paragraphe 16 que la CAM est administrée par un Conseil de gestion ;
- le Conseil est composé de six membres – trois membres élus par les participants et trois administrateurs principaux (ou leurs représentants). Le président, désigné par le Directeur général, n'est pas à proprement parler un membre du Conseil – il n'a pas le droit de vote et joue un rôle de modérateur entre les membres de droit et les membres élus ;
- le tiers administrateur est chargé du traitement des demandes de remboursement de frais médicaux ;



JOO: 202104448

- le rapport indique **de façon erronée** au paragraphe 9 qu'un ancien membre du personnel doit avoir cotisé pendant 10 années consécutives. Le Règlement ne précise pas que les années de cotisation doivent être consécutives.

2. Plus important encore, le STU observe que les rapports d'audit mentionnés au paragraphe 4, ainsi que le Rapport d'audit du Commissaire aux comptes sur la CAM (202 EX/32 Partie III), indiquent très clairement que le Secrétariat de la CAM manque de ressources. Le STU est très préoccupé non seulement par le manque de personnel, mais aussi par le manque de personnel spécialisé expérimenté dans le domaine de l'assurance médicale, et demande instamment à l'Administration de rectifier la situation dans les plus brefs délais.